

Le 16 avril 2018

Aux directrices et aux directeurs d'écoles secondaires

Objet : Location d'une limousine à l'occasion du bal des finissants

Le bal des finissants arrive à grands pas et cet événement implique souvent la location d'une limousine.

Pour informer les élèves de cinquième secondaire et leurs parents, nous avons préparé une lettre que vous pourrez leur transmettre. Ils y trouveront toute l'information pertinente pour s'assurer de respecter les règles qui encadrent la location de ce type de véhicule.

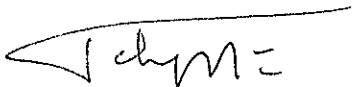
De plus, nous avons produit l'affiche « Louer une limousine en toute sécurité », que vous pourrez imprimer et afficher sur les babillards des salles de repos des élèves ou dans les corridors de votre école.

Vous avez des questions? N'hésitez pas à nous contacter :

Région de Québec : 418 643-7620

Région de Montréal : 514 873-7620

Ailleurs : 1 800 361-7620



Charles Gakuba,
Directeur du Service du Contrôle Routier Montréal Ouest, Laval Ouest, Laurentides

p. j. Lettre aux élèves de cinquième secondaire et à leurs parents
Affiche « Louer une limousine en toute sécurité »

Le 16 avril 2018

Aux élèves de cinquième secondaire et à leurs parents

Objet : Location d'une limousine à l'occasion du bal des finissants

Le bal des finissants arrive à grands pas et cet événement implique souvent la location d'une limousine. Soyez vigilants, car certaines règles encadrent la location de ce type de véhicule. Si elles ne sont pas respectées et que le véhicule est intercepté par un contrôleur routier, celui-ci pourrait saisir le véhicule. Pour éviter une situation malheureuse, voici quelques faits importants à connaître et à vérifier.

Alcool

- Malgré ce qu'on voit au cinéma et comme dans n'importe quel véhicule, il est interdit de boire de l'alcool à bord, que la limousine soit en mouvement ou non. Sans quoi, chaque passager est passible d'une amende de 200 \$.

Maximum de neuf personnes

- Une limousine ne peut pas transporter plus de huit passagers et un conducteur.

Ceinture de sécurité

- Lorsque la limousine est en mouvement, tous les passagers doivent être attachés.

Permis de taxi

- La compagnie de location doit être titulaire d'un permis de taxi valide. Pour le vérifier, consultez son dossier au ctq.gouv.qc.ca.

Plaque d'immatriculation « TS »

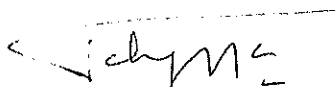
- Une limousine conforme est toujours munie d'une plaque d'immatriculation dont le numéro débute par « TS », un tel numéro étant exclusivement attribué à ce type de véhicule. Faites-en la vérification à l'arrivée du véhicule.

Vous avez des questions? N'hésitez pas à nous contacter :

Région de Québec : 418 643-7620

Région de Montréal : 514 873-7620

Ailleurs : 1 800 361-7620



Charles Gakuba

Directeur du Service du Contrôle Routier Montréal Ouest, Laval Ouest, Laurentides